

AA POISSONNIERE

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros

Siège social : 25 RUE POISSONNIERE

75002 PARIS

920 801 917 RCS PARIS



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 31 JANVIER 2024

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DECISIONS ANNUELLES EXTRAORDINAIRES

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, décide de ne pas dissoudre la société, nonobstant les pertes constatées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.